



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 19 juin 2019

Dengue à La Réunion : l'épidémie s'atténue mais la vigilance est toujours requise



Du 3 au 9 juin, **301 cas de dengue ont été confirmés**. Malgré une diminution marquée du nombre de cas signalés en ce début de l'hiver austral, l'épidémie est toujours active dans le sud, et continue de se diffuser dans l'Ouest et le Nord.

Afin de maintenir un haut niveau de mobilisation de la lutte anti-vectorielle, plus de 180 agents restent engagés sur le terrain tout ce mois de juin : les équipes de l'ARS OI complétées de 60 intérimaires, ainsi que 50 pompiers volontaires du SDIS. Ces effectifs permettent de continuer à assurer une intervention réactive et systématique autour de

l'ensemble des cas signalés afin de limiter la propagation du virus. Ils interviennent actuellement en porte-à-porte sur plus de 3000 maisons par semaine.

Par ailleurs, la population est appelée à continuer à appliquer au quotidien les gestes de prévention : protection individuelle contre les piqûres de moustiques et élimination des gîtes larvaires par tous.

Situation épidémiologique au 18 juin 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

La répartition géographique de l'épidémie est similaire à la semaine précédente avec une circulation virale qui touche la quasi-totalité de l'île. La courbe épidémique connaît une décroissance marquée depuis 6 semaines, avec à présent environ 300 cas signalés par semaine (contre plus de 1300 mi-avril au plus fort de l'épidémie). Pour mémoire, il ne s'agit là que des personnes pour lesquelles une analyse biologique a confirmé la maladie. Les estimations du nombre de personnes ayant présenté des symptômes de la maladie et ayant consulté un médecin (que des analyses aient été réalisées ou pas) se situent plutôt aux alentours de 1 700 cas pour la semaine du 3 au 9 juin, soit plus de 45 000 cas estimés depuis le début de l'année.

La proportion de cas rapportés dans l'ouest et le nord continue d'augmenter au détriment des foyers du sud en baisse.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



L'activité des foyers épidémiques du sud continue de baisser. Saint-Pierre représente toujours le foyer le plus important.

L'ouest compte pour plus d'un quart du nombre total de cas, avec une circulation virale plus élevée pour les communes de La Possession, Le Port et Saint Paul (Bellemène).

Dans le nord, le nombre de cas augmente, en particulier sur la commune de Sainte-Marie. A Saint-Denis, la dispersion des cas dans la commune est toujours marquée. Le nord compte à présent pour 10% du nombre total de cas.

Dans l'est, une baisse de la circulation virale est constatée dans l'ensemble des communes.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 23 000 cas autochtones confirmés** (soit plus de 16 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **726 hospitalisations** (dont 570 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **2 232 passages aux urgences** (dont 1 757 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **Plus de 71 000 cas cliniquement évocateurs** (dont près de 45 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **15 décès, dont 8 directement liés à la dengue.** (Depuis le 01/01/2019 : 9 décès, dont 5 directement liés à la dengue).

Comment se protéger de la dengue : rappel des recommandations à la population

Connaître et appliquer les mesures de prévention pour lutter contre le virus de la dengue restent les moyens les plus efficaces pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage :

- **GESTE N°1 : Je me protège des piqûres de moustique**
L'utilisation des produits répulsifs est l'une des mesures les plus sûres pour lutter contre la propagation de la dengue. Il est conseillé de disposer en permanence d'un répulsif cutané afin de pouvoir l'appliquer en journée, en particulier le matin et le soir. Par ailleurs, pour protéger les bébés et les personnes alitées, il est conseillé d'utiliser des moustiquaires.
- **GESTE N°2 : J'élimine l'eau stagnante**
Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut supprimer ces gîtes larvaires, ou les vider chaque semaine.
- **GESTE N°3 : Je consulte un médecin en cas de symptômes**
Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :
 - une forte fièvre
 - des maux de tête
 - des douleurs musculaires et/ou articulaires
 - une sensation de grande fatigue.

CONTINUER A SE PROTEGER, MEME APRES AVOIR CONTRACTE LA MALADIE

Si le moustique pique une personne malade, il peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, les personnes souffrant de la dengue doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques pour éviter de propager la maladie à leur entourage.

TOUS CONCERNÉS, AGISSONS !

